

Jean-Baptiste André Godin à monsieur S.-E. Maurin, 5 octobre 1876

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 1 p. (86v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur S.-E. Maurin, 5 octobre 1876, consulté le 19/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49129>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 octobre 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Maurin, S.-E.](#)

Lieu de destination 19, rue de la Darse, Marseille (Bouches-du-Rhône)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin répond à la lettre de Maurin du 24 septembre dernier en lui faisant remarquer que les réponses à ses questions se trouvent dans le livre *Solutions sociales* qu'il dit avoir lu. Sur les assurances contre la maladie au Familistère.
Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Livres](#), [Œuvres de bienfaisance](#), [Santé](#)

Œuvres citées [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Solutions sociales*, Paris, A. Le Chevalier, 1871.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Guise le 3 juillet

80

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire remarquer, en réponse à votre lettre du 24 juillet dernier, que la plupart des questions que vous me posez sont résolues dans le livre : "Allocations Sociales" que vous avez dites avoir lu.

En ce qui concerne les malades par âges, nos amis de la charité ne se préoccupent pas de ces dits-là ; elles se bornent à assurer les soins du médecin, la gratuité des médicaments et secours de maladie et

l'allocation journalière pour remplacer les gains dont les malades sont privés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de toute ma considération

Godin